



CCAS DE CAUMONT-SUR-DURANCE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le centre communal d'action sociale ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le CCAS a choisi d'opter pour le compte financier unique à compter de 2024.

Pour mémoire, le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le compte financier unique de l'année 2024 représente le bilan financier du CCAS. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées et rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de son vote.

Le compte financier unique 2024 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil d'administration. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il est composé de deux sections :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du CCAS.

Contrairement au budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice (excédents ou déficits) sur les sections de fonctionnement et d'investissement afin de pouvoir les reporter sur le budget de l'exercice suivant.

I. La section de fonctionnement

1) Résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	1 306 680,16 €
Dépenses de fonctionnement	1 299 377,17 €
Résultat antérieur reporté	74 888,45 €
Résultat de l'année 2024	82 191,44 €

2) Analyse

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont classées en plusieurs catégories selon leur origine.

➤ Les atténuations de charges

Ces produits s'élèvent à 4 020,12 € pour l'année 2024.

Ils correspondent aux indemnités versées par la CPAM pour les agents du régime général en maladie pour un montant de 1 869,09 €, aux remboursements de trop perçu par les agents pour 197,63 € et aux remboursements des décharges d'activité de services par le centre de gestion à hauteur de 1 953,40 €.

➤ Les produits des services, domaine, ventes diverses

Ils proviennent :

- Des animations proposées par « échappées belles » : 14 500,60 €
- De l'aide à domicile : 294 178,56 €
- Du multi-accueil LOU NIS : 669 192,22 €
- Du relais petite enfance : 12 929,45 €
- Des ventes de concessions dans les cimetières : 500,00 €
- Des remboursements de loyers et de dépôt de garantie dans le cadre d'un bail glissant : 2 967,84 €

➤ Les dotations et participations : sont constituées de la subvention versée par la commune (300 000 € en 2024, 320 000 € en 2023) et du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement (130,47 € en 2024).

➤ Les autres produits de gestion courante : regroupent notamment la compensation du supplément familial de traitement versé par la caisse des dépôts et consignations, les remboursements des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie, le loyer d'un bail à ferme et le remboursement d'une aide sociale facultative. Ces recettes s'élèvent à 8 174,54 €.

➤ Les produits spécifiques

Le montant des produits spécifiques s'élève à 86,36 €. Il correspond aux mandats annulés sur exercices antérieurs.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Recettes	CA 2023	CFU 2024	Evolution en % 2024/2023
Atténuation de charges	2 544,28 €	4 020,12 €	58,01%
Produits des services, domaine, ventes diverses	855 067,71 €	994 268,67 €	16,28%
Dotations et participations	328 674,12 €	300 130,47 €	-8.68%
Autres produits de gestion courante	109,86 €	8 174,54 €	7 340,87%
Produits spécifiques	16 522,39 €	86,36 €	-99,48%
Total dépenses réelles	1 202 918,36 €	1 306 680,16 €	8,63%
Recette d'ordre (écritures entre sections)	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total général	1 202 918,36 €	1 306 680,16 €	8,63%

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des services.

➤ Les charges à caractère général : comprennent notamment les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux fêtes et cérémonies, etc.

Pour 2024, ces dépenses s'élèvent à 199 045,26 €. Elles étaient de 129 443,80 € en 2023 soit une croissance de 53,77 % par rapport à 2023.

➤ Les dépenses de personnel

Ces dépenses s'élèvent à 1 089 849,61 € pour l'année 2024. Elles étaient de 1 029 691,25 € en 2023 et de 982 872,05 € en 2022.

➤ Les autres charges de gestion courante : regroupent notamment les aides accordées, les majorations pour retard de paiement des cotisations sociales ainsi que la redevance versée pour l'hébergement du logiciel maintien à domicile.

Ces charges s'élèvent à 3 523,91 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Dépenses	CA 2023	CFU 2024	Evolution en % 2024/2023
Charges à caractère général	129 443,80 €	199 045,26 €	53,77 %
Dépenses de personnel	1 029 691,25 €	1 089 849,61 €	5,84 %
Autres charges de gestion courante	320,17 €	3 523,91 €	1 000,64 %
Total dépenses réelles	1 159 455,22 €	1 292 418,78 €	11,47 %
Dépenses d'ordre (écritures entre sections)	3 928,85 €	6 958,39 €	77,11 %
Total général	1 163 384,07 €	1 299 377,17 €	11,69 %

II. La section d'investissement

1) Résultat d'investissement

Recettes d'investissement	8 241,74 €
Dépenses d'investissement	7 994,33 €
Résultat antérieur reporté	17 782,40 €
Excédent /déficit à reporter au budget primitif 2025	18 029,81 €
Solde des restes à réaliser	- 480,00 €
Résultat cumulé	17 549,81 €

2) Analyse

a) Les recettes d'investissement

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement réalisées s'élèvent à 8 241,74 €. Elles comprennent :

- Les recettes réelles à hauteur de 1 283,35 € correspondant au FCTVA pour les dépenses d'investissement.
- Les recettes d'ordre qui correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels, pour un montant de 6 958,39 €.

b) Les dépenses d'investissement

Elles comprennent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du CCAS.

Pour l'année 2024, les dépenses d'investissement réalisées s'élèvent à 7 994,33 € ; il s'agit uniquement de dépenses réelles.

➤ Les principaux investissements réalisés en 2024

- Immobilisations incorporelles :

- Logiciel de télégestion pour le service d'aide à domicile : 5 626,00 €

- Immobilisations corporelles :

- Fauteuil en bois pour la crèche : 206,90 €
- Chaises basses pour la crèche : 129,84 €
- Téléphones mobiles pour la télégestion du service d'aide à domicile : 1 501,20 €

➤ Dépenses financières

530,39 € de dépôt de garantie versé pour un logement dans le cadre d'un bail glissant

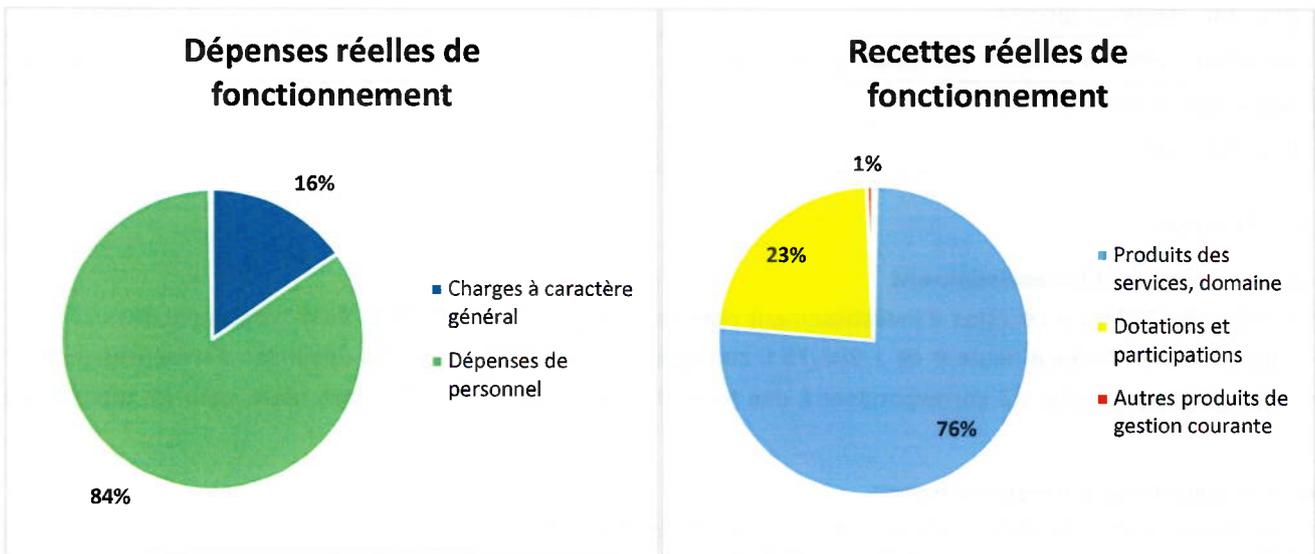
Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Réalisations (mandats émis)	Restes à réaliser au 31/12/2024	Recettes	Réalisations (titres émis)	Restes à réaliser au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	5 626,00 €	480,00 €	FCTVA	1 283,35 €	0,00 €
Immobilisations corporelles	1 837,94 €	0,00 €			
Immobilisations financières	530,39 €	0,00 €			
Total dépenses réelles	7 994,33 €	480,00 €	Total recettes réelles	1 283,35 €	0,00 €
Dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €	Recettes d'ordre	6 958,39 €	0,00 €
Total général	7 994,33 €	480,00 €	Total général	8 241,74 €	0,00 €

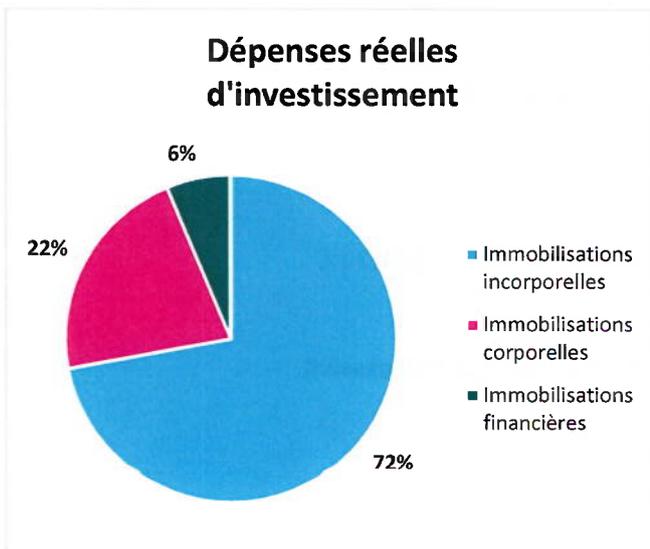
III. Les données synthétiques du compte financier unique – Récapitulation

a) Recettes et dépenses réelles

Recettes et dépenses réelles de fonctionnement :



Dépenses réelles d'investissement :



b) Principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement / population : 233,63
- Recettes réelles de fonctionnement / population : 236,20
- Dépenses d'équipement brut / population : 1,35
- Encours de dette au 31 décembre 2024 / population : 0,00
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 84,33 %

Le Président du CCAS,
Claude MOREL

A red circular stamp is located to the left of the signature. The stamp contains the text "CCAS de CAUMONT SUR DORDogne" around the top edge and "Vaucluse" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a tree. A blue ink signature, which appears to be "Claude Morel", is written over the stamp and extends to the right.